

Sud Éducation Océans Hors de France
Exercice 2019-2020

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
512 : Banque	32 009,69 €	40 675,33 €
531 : Caisse	2 262,60 €	1 406,70 €
Total de l'actif	34 272,29 €	42 082,03 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
110 : Report à nouveau	22 082,03 €	36 850,76 €
12 : Résultat de l'exercice	7 250,26 €	5 231,27 €
Total chapitre 1	29 332,29 €	42 082,03 €
4751 : Fonds de solidarité	4 940,00 €	
Total chapitre 4	4 940,00 €	
Total du passif	34 272,29 €	42 082,03 €

Compte de résultat

	Solde	
	N	N - 1
61 : Services extérieurs	218,52 €	154,52 €
62 : Autres services extérieurs	2 425,16 €	4 361,49 €
dont 625 : Déplacements	2 129,28 €	2 195,33 €
65 : Autres charges de gestion courante	4 899,06 €	4 694,72 €
6 : COMPTES DE CHARGES	7 542,74 €	9 210,73 €

	Solde	
	N	N - 1
75 : Autres produits de gestion courante	14 793,00 €	14 442,00 €
dont 756 : Cotisations	14 793,00 €	14 442,00 €
7 : COMPTES DE PRODUITS	14 793,00 €	14 442,00 €

Résultat de l'exercice

	Montant
Produits	14 793,00 €
Charges	7 542,74 €
Résultat de l'exercice	7 250,26 €

Annexes aux comptes annuels

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET RÈGLES COMPTABLES

SUD Éducation Océans Hors de France publie ses états financiers pour l'exercice 2019-2020 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices
- Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2. NOTES SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte « charges à payer ».

4. TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2019-2020 :

Ressources de l'année	
	Montant
Cotisations reçues	14 793,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Autres produits d'exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Total des ressources	14 793,00 €

5. COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6. PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. L'AEFE attribue chaque année un certain nombre de décharges. Pour 2019-2020, il a été attribué 1,49 ETP à SUD Éducation Océans Hors de France dont seulement 1,154 a été utilisé.

7. AFFECTATION

Le résultat excédentaire de 5 231,27 € de 2019-2020 sera porté en fonds de réserve.

8. ÉTAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Fonds de solidarité	0,00 €	20 000,00 €	15 060,00 €	4 940,00 €
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	36 850,76 €	0,00 €	14 768,73 €	22 082,03 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	7 250,26 €	0,00 €	7 250,26 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €